

dans l'économie en expansion que connaît notre pays, nous avons entièrement tort de penser seulement que \$200 par mois sera un montant considérable à l'avenir. J'estime comme lui que nous devrions tenir ce montant pour très mesquin. Je rappelle la chose parce que, lorsqu'il l'a mentionnée l'autre jour, cela a confirmé mon impression sur le sujet de cet article. Comme l'a dit l'honorable député, c'est un salaire de famine, et nous ne devrions pas du tout considérer ces chiffres comme suffisants pour les générations à venir. A mon avis, l'article est entièrement fondé sur les facteurs d'ordre économique, qui ne sont pas l'élément le plus important dans cet article, mais plutôt celui qui l'est le moins.

Avant d'aborder ce que je considère comme les graves lacunes de l'article, j'aimerais que nous nous posions une ou deux questions. Qu'arrive-t-il aux personnes qui ont cotisé pendant toutes ces années, lorsqu'elles atteignent 65 ans? Songeons aux agriculteurs. Le cultivateur n'a probablement pas gagné beaucoup d'argent et doit continuer d'exploiter sa terre parce que sa pension est insuffisante. Doit-il abandonner son exploitation? Et qu'en est-il du petit marchand ou du petit homme d'affaires? Doit-il fermer les portes de son établissement pour retirer les \$400 mensuels assurés par le régime de pensions?

A mon sens, l'affaire est grave. Et les gens de métier? Supposons qu'un charpentier veut faire un peu de menuiserie après 65 ans. S'il le fait et en retire une rémunération raisonnable, elle est déduite de sa pension et il ne reçoit pas de pension avant 70 ans. Il en est de même de toutes les professions. Si l'un de nos amis de la tribune des journalistes décide qu'il écrira un article régulier pour un journal lorsqu'il aura 65 ans, il sera privé de sa pension, même s'il a cotisé pendant de nombreuses années. S'il décide d'écrire un livre sur les particularités des personnes qu'il regarde du haut de la tribune, il découvrira que le régime de pensions ne lui apporte aucun revenu. Ce sont là des aspects purement économiques.

En toute déférence, je constate que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social crée, avec le bill, une situation paradoxale.

L'honorable représentante a deux chats à fouetter: les affaires économiques, puis la santé et le bien-être social. Ces domaines s'orientent dans des directions opposées et, si ça continue, nous aurons de graves difficultés.

Le monde actuel, et le Canada ne fait pas exception, fait face à un problème très épineux dans le domaine médical, relativement

aux personnes de 65 ans ou davantage. Ces gens, sains de corps et d'esprit durant toute leur vie, se trouvent mis à la retraite à 65 ans. On les envoie au pâturage. Que se passe-t-il? Leur santé s'altère, physiquement et moralement; alors se pose le problème de la gériatrie. Monsieur le président, j'estime que c'est ce que produira l'article à l'étude. Nous forçons ces personnes à cesser de travailler à un moment où elles devraient avoir une occupation à temps partiel. Si on pouvait les encourager à garder une activité intellectuelle ou physique, elles constitueraient un fardeau beaucoup moins lourd pour les services de bien-être social du Canada.

C'est donc un problème qui se pose au ministre. L'honorable représentante fonde le projet de loi actuel sur un principe économique. Je crains que cette perte entraînera éventuellement une perte économique pour notre pays plutôt qu'une économie. Je ne crois pas que nous puissions envisager les problèmes de la santé et du bien-être de nos citoyens d'un point de vue purement économique.

Qu'advient-il si nous nous en tenons à ce genre de régime? Cela voudra dire que ces gens, notamment le cultivateur et l'homme d'affaires, qui prendront leur retraite à 65 ans, devront vendre leurs exploitations agricoles ou fermer leurs bureaux d'affaires. Cela voudra dire qu'il nous faudra plus de foyers pour les vieux, plus d'hôpitaux, plus de maisons de repos, plus d'institutions pour les malades mentaux. Certains députés pensent peut-être que j'exagère. Je suis sincère lorsque je dis que la gériatrie est un problème très grave dans notre pays. J'estime que l'article à l'étude aggravera tout simplement le problème avec lequel nous serons aux prises par la nécessité de nous occuper de ces citoyens lorsqu'ils atteindront 65 ans. J'estime que nous ne devrions pas les priver de leur initiative. Nous devrions les encourager à avoir une certaine activité mentale et physique.

J'aimerais demander au ministre de bien vouloir envisager la question de la santé et du bien-être de nos concitoyens vieillissants? Songera-t-elle au confort et au bonheur de nos vieillards? L'honorable représentante réfléchira-t-elle à la situation économique à long terme qui découlera de l'accroissement du chômage que nous créerons parmi ces citoyens vieillissants? Pour ma part, je supprimerais cet article. En faisant cette proposition, j'essaie tout simplement de faire un compromis. A mon sens, cet article devrait être supprimé dans l'intérêt de nos vieillards, qu'il n'y ait aucun malentendu à cet égard.

Toutefois, comme il est probable que cet article sera maintenu, je demanderais au ministre de songer à modifier le chiffre qui figure